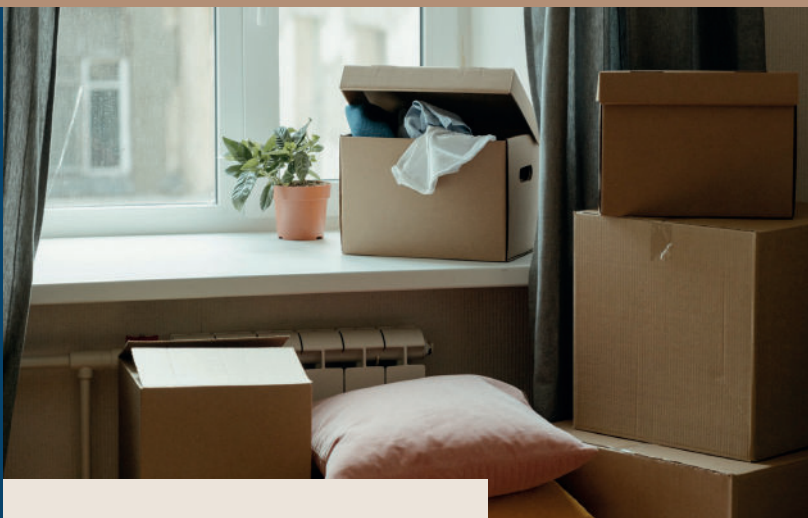




SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Certificat de changement de résidence

CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL
6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE



SO
PRATIQUE

Service état civil / affaires
générales / élections

01 49 45 67 89

**Les dossiers sont
pris en charge**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
sans rendez-vous



Tout départ de la France pour une installation à l'étranger nécessite l'établissement d'un certificat de changement de domicile. L'intéressé-e doit se présenter personnellement avant le départ.

Pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport de l'intéressé-e (original)
- Livret de famille (original), uniquement si la mention de toute la famille est nécessaire
- Un document récent attestant de la nouvelle adresse à l'étranger (original + photocopie)

Au vu de ces documents, le certificat sera établi et soumis à la signature.

Mise à jour le 10/10/2022